

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION D'ENCADREMENT 2020/2021 DU COMITÉ SPORTIF DÉPARTEMENTAL DE BILLARD D'INDRE ET LOIRE

La réunion d'encadrement du CSDB37 s'est déroulée samedi 19 septembre 2020 à la Maison des Sports de Touraine, à Parçay-Meslay à partir 11 h.

1. Représentants

Etaient représentés les clubs de : Amboise, Joué-lès-Tours, Loches, Ripault, Ste Maure, St Pierre, Tours, Langeais, Montlouis, Avoine.

Non représenté : Tours Blackball

Rattaché à Ligue Nouvelle Aquitaine : Eight Concept Billard Club

Les membres du Comité Directeur

Présents : L. ETTEN, Ch. VIET, P. Le NOACH, D. AUDEBERT, JM COUDERT, C. CICUTTI.

Excusés : P. BEAUBATIE, E. LEROUX

Voir en Annexe la liste des participants

1. PRESENTATION DU CODE SPORTIF POUR LA SAISON 2020-2021.

Le nouveau code sportif du CSDB37 a été transmis à tous les clubs. D. AUDEBERT résume en séance, les modifications qui ont été faites.

Documents :

Code sportif carambole V1 du 01/09/2020.

Dérogation à l'article 3-1 du 03/09/2020 : au Flabeau, le nombre maxi d'équipe/club passe de 2 à 4.

Erratum à l'art 2-2 du 11/09/2020 : à la bande N3, reprises limitées à 35 et non 30.

Peu de changements par rapport à celui de la saison précédente. Les principales modifications concernent les challenges par équipes :

De 2 à 8 équipes : matchs aller-retour. Au-delà, matchs aller simples (art. 3-1).

Les modalités concernant les éventuelles phases finales sont réécrites (art. 3-2).

Pour les joueurs ayant joué en challenge/équipes, le niveau de classification est donné à partir des grilles spécifiques (plus de référence aux catégories FFB).

Au Cazin, création d'une grille de classification pour les joueurs connus FFB mais nouveaux au Cazin et d'une autre pour les joueurs connus au Cazin (art. 6-10).

Des préconisations sont données à propos du marquage au tableau Cazin (art. 6-18).

Le système d'étoile revient pour tous les challenges.

2. ENGAGEMENTS INDIVIDUELS ET PAR ÉQUIPES

Les prévisions d'engagement demandées aux clubs pour le 31 août permettent à la commission sportive d'éditer le calendrier définitif (hors challenges). Un calendrier provisoire est diffusé durant l'été, mais il n'est établi que d'après des estimations, donc peu fiable.

Comment éviter que certains joueurs se retrouvent avec 2 compétitions différentes le même dimanche (doublon) s'ils n'annoncent pas suffisamment en amont leurs engagements ?

Et pour chaque discipline/catégorie, comment estimer le nombre de tours d'éliminatoires et l'organisation de finales et/ou de demi-finales si on ne connaît pas précisément le nombre d'engagés au premier tour ?

C'est la raison pour laquelle le responsable de la commission sportive demande aux joueurs de s'exprimer tôt sur leurs intentions d'engagements, en leur expliquant les enjeux de cette démarche.

Toutefois, la règle habituelle concernant les engagements tient toujours : un joueur peut s'engager dans un championnat départemental jusqu'à S-2 avant le T1.

Le club de Loches fait état de son expérience à ce sujet : *"Un tableau de tous les joueurs du club est affiché dès juin. Chacun doit indiquer les compétitions qu'il fera la saison suivante."*

3. BESOIN DE VOLONTAIRES POUR LA GESTION SPORTIVE

Antoine Blanchard ne souhaitant plus poursuivre la gestion des compétitions de libre et de cadre, son poste est à pourvoir.

Aucun candidat ne se porte volontaire, D. Audebert assurera la gestion de ces compétitions dans l'attente d'un successeur.

Jean Doineau étant susceptible d'arrêter à courte échéance la gestion du challenge Compagnon, un successeur serait le bienvenu

Aucun candidat ne se porte volontaire, J. Doineau garde cette mission jusqu'à l'AG Elective.

JM. Coudert indique que la participation de chaque club à la l'animation sportive du CSDB37 devrait être la règle.

Peut-être faudra-t-il faire évoluer le règlement intérieur dans ce sens.

4. SAISIE SUR FFB SPORTIF DES MATCHS DE CHALLENGES (VÉTÉRANS ET/OU FLABEAU)

Cette possibilité nous est offerte. L'intérêt est de donner une classification officielle (FFB) à des joueurs ne jouant pas en compétition individuelle et à des joueurs classés, de ne pas considérer ces compétitions comme du billard-loisir.

Une discussion s'engage entre les membres présents mais aucune majorité est "POUR" l'inscription des moyennes réalisées dans les challenges, au tableau des classifications FFB.

On en reste donc là pour la saison à venir.

5. RAPPEL DES REGLES SANITAIRES A RESPECTER DANS LES CLUBS POUR LA REPRISE DES COMPETITIONS

Les règles sanitaires à appliquer sont celles dictées par la FFB.

Elles sont relayées régulièrement par la Ligue et par le CSDB37 dans les clubs.

Sur le site <http://csdb-37.fr/> se trouve le lien de l'affiche FFB "conditions de reprise des compétitions liées à la situation sanitaire de la COVID-19".

Il serait inadapté et dangereux d'énumérer les mesures dans ce CR, tant elles évoluent rapidement, tantôt dans le bon sens, tantôt dans le mauvais et parfois sont différence d'un département voire d'une ville à une autre.

En conséquence, la Présidente demande de suivre à minima, les mesures sanitaires dictées par la FFB et qui arrivent dans vos clubs, soit directement, soit par la Ligue, soit par le CSDB37 et parfois par les 3 entités. Rapprochez-vous des encadrants de votre club si vous avez un doute.

Attention toutefois, comme vu ci-dessus, des mesures plus restrictives peuvent être imposées par la Préfecture ou même par votre ville. Encore une fois, rapprochez-vous de vos encadrants.

Question : *Un joueur peut-il imposé le port du masque à son adversaire ?* Réponse (LE) : *NON*

6. TENUE SPORTIVE

Tous les clubs s'interrogent sur leur nouvelle tenue sportive à la suite de la modification du règlement de la FFB à ce sujet.

La tenue sportive commune à toutes les disciplines et toutes les phases de jeu doit-être :

- polo, manches courtes ou longues, rentré dans le pantalon (polos d'arbitres interdits aux joueurs).
- pantalon de ville de couleur unie (jean et survêtement interdits).
- chaussettes ; mi-bas ou bas.
- chaussures fermées de couleur unie (baskets interdites).

Autres éléments sur la tenue sportive

L'écusson ou logo du club et/ou des armoiries de la ville doit être placé sur la poitrine à gauche, côté cœur. L'inscription dans le dos du nom de la ville du club du joueur est autorisée.

Publicité

La publicité est autorisée exclusivement pour des produits conformes à la législation en vigueur, notamment en ce qui concerne les produits ou services dont la publicité est réglementée ou interdite dans le cadre des activités sportives. Peuvent être interdites les tenues qui présentent une incompatibilité entre le contenu d'une publicité et les chaînes de TV qui retransmettent.

La surface totale de l'ensemble des emplacements publicitaires n'est pas limitée mais est placée sur le haut du corps. L'organisateur peut imposer la marque de son sponsor ; dans ce cas, cette publicité vient en supplément de la ou des marques personnelles des joueurs.

Dispositions diverses

Dans le cas d'une compétition par équipes, le haut de la tenue sportive doit être identique pour tous les joueurs de l'équipe.

Le directeur de jeu peut refuser la participation à la compétition d'un joueur dont la tenue n'est pas conforme aux dispositions ci-dessus.

12 :10 : Clôture de la réunion et pot de l'amitié.

Chambray-les-Tours le 07 octobre 2020

La Présidente du CSDB37



Lynda ETTEN

Le secrétaire du CSDB37

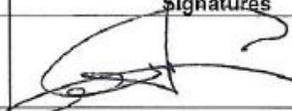
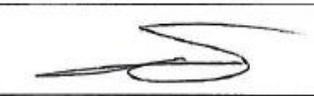
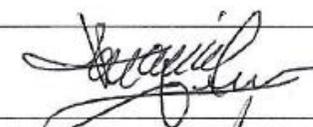
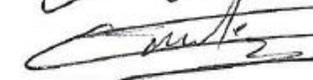
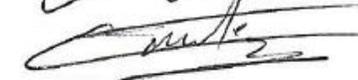
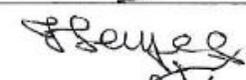


Christian VIET

ANNEXE

Feuille de présence REUNION ENCADREMENT du 19/9/2020

page

N°	CLUBS	Nom des Représentants	Signatures	Repas	Paiement repas
15060	Billard Club Val d'Amboise	Nicolas PILET		NON -	-
15061	Billard Club Joué Les Tours	VACHER Jean-René DOS REIS VENDAS JOSE	 	NON 1	
15062	Billard Club Lochois	OREGIN Michel FRANCO CHRISTIAN	 	1 1	
15063	Ripault Olympique Club	Christian JUBA		0	
15064	Black Pearl Billard Club				
15065	Sainte Maure Bill'art Club	FOUSSIER FERREIRA	 	0	
15066	Billard Club Colbert Saint Pierre	COURTOIS		1	
15067	Billard Club Tourangeau	MAYES CHARIEN	 	1+1	
15068	Billard Club de Langeais	J. DOINEAU		1	
15071	Billard Club Montloulsten	GUILBERT DOURTHE	 	0	
15077	Avoine Billard club	PANNETIER Stéphane		1	
15078	Tours Blackball				

Lynda
Christine
Julien
Dominique
Jean Michel
Claude

15 20